



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies génétiques

Question écrite n° 38133

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le refus opposé aux personnes dont l'état de santé induit un haut risque du fait d'une maladie génétique déclarée, d'une part, par les banques en matière de prêts, et, d'autre part, par les assurances en matière de couverture sociale. Du fait des grandes difficultés ainsi rencontrées pour obtenir des services normalement dus, s'est instaurée une discrimination injuste à l'encontre de personnes dont la maladie qui a toujours fait partie de leur existence ne relève donc pas d'une éventuelle responsabilité de leur part. C'est pourquoi, afin d'aider ces personnes à bénéficier des mêmes avantages que les autres, et malgré le risque inhérent à leur maladie génétique, elle lui demande de préciser les mesures que le Gouvernement compte prendre pour leur permettre d'obtenir des prêts ainsi que d'être couvertes par les assurances.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38133

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6774